Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR22.01PR

concernant

Une demande de crédits d'investissement de CHF 4'600'000.- pour le renouvellement des réseaux eau, gaz, électricité de la ville et de CHF 400'000.- pour la réfection des chaussées et canalisations relatives aux secteurs d'intervention du Service des énergies pour l'année 2022

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission a siégé les 8 février et 8 mars 2022 au SEY, salle Tesla.

Le 8 février, elle était composée de Mesdames et Messieurs Joëlle DRUEY, Marceline MILLIOUD, Ella-Mona CHEVALLEY remplaçant Anita ROKITOWSKA, Paul Camille GENTON, Philippe GRUET, Sébastien NOBS et du soussigné, désigné président. Monsieur Fabio CUETO était excusé.

Le 8 mars, Olivier MAIBACH remplaçait Marceline MILLIOUD et Roland Villard remplaçait Fabio CUETO. Ella-Mona CHEVALLEY a poursuivi le remplacement d'Anita ROKITOWSKA ; pour le reste, sans changement, soit Joëlle DRUEY, Paul Camille GENTON, Philippe GRUET, Sébastien NOBS et du soussigné, confirmé dans son rôle de président.

Le 8 février, la délégation municipale était composée de M. Benoist GUILLARD, Municipal et M. André FAVRE, Chef de Section Logistique & Engineering.

Le 8 mars, la délégation municipale était composée de M. Benoist GUILLARD, Municipal, Mme Brenda TUOSTO, Municipale STE & Mobilité, MM. Sandro ROSSELET, Chef de service STE, André FAVRE, Chef de Section SEY, Logistique & Engineering, Vincent NICOLET, Responsable Bureau Technique STE, Quentin PELLEUX, Service de la Mobilité, Ingénieur en transports et Benoît CORDAY, Ingénieur mobilité SSP.

Nous les remercions chaleureusement pour leurs explications et présentations ainsi que pour les réponses données à nos nombreuses questions.

Objet du préavis

Depuis plusieurs années, notre Conseil est sollicité en début d'année, pour accorder une enveloppe financière au SEY, destinée à l'entretien des infrastructures. L'objectif de cet entretien est bien sûr de garder en bon état les installations dont, globalement on estime la durée de vie moyenne à 50 ans. C'est ainsi qu'en prenant 2% de la valeur totale des infrastructures on arrive à une bonne estimation des montants nécessaires chaque année. Mais ce paramètre n'est qu'une base théorique et le SEY se fait fort de formuler sa demande de manière beaucoup plus précise.

Il y a d'abord la capacité du Service à engager ces travaux par la création de projets de renouvellement. À ce jour, jamais les 2% n'ont été atteints mais on s'en approche de plus en plus, ce qui est réjouissant. Puis, il y a les opportunités d'effectuer des travaux en sous-sol à l'occasion des réaménagements de surface (quoique, comme nous le verrons ici, c'est plus souvent l'inverse qui se produit) et enfin, surtout, les pannes, fuites ou autres urgences qui guident les priorités d'intervention.

Lorsqu'un chantier a été ouvert, il peut s'écouler plusieurs années avant que les comptes soient bouclés, ce qui ne facilite pas la gestion de ces enveloppes annuelles ou, du moins, demanderait beaucoup d'explications détaillées dans le préavis si tout devait y être décrit.

Enfin, lorsqu'une urgence exige l'ouverture quasi-immédiate d'une artère dont, précisément, la surface exige des réaménagements, une organisation (PTI plateforme Technique Inter-services) est mise en place, notamment avec STE et la Mobilité, afin que le chantier ne doive être installé qu'une seule fois. Cette façon de faire permet de minimiser les nuisances et aussi d'économiser des sommes considérables.

Cette longue introduction pour expliquer que la commission, bien que compréhensive sur tous ces aspects, estime que le préavis tel que présenté, n'était pas complet. La seconde partie de l'intitulé concernant les articles 4, 5 et 6 (les CHF 400'000.-) couvre en effet un important réaménagement urbain dans les rues du Mujon et de Cordey, mais aucune information sur le détail de ces réaménagements ne figure au préavis.

La délégation municipale reconnaît cette lacune et s'engage à ce qu'à l'avenir tous les éléments connus, dont le Conseil communal doit avoir connaissance car étant dans sa sphère de compétences, soient, spontanément et d'emblée, joints au préavis.

Le calcul d'utilisation des montants d'urgence a aussi fait l'objet d'intenses discussions, tous les montants indiqués n'étant pas clairement compréhensibles.

Lors de notre seconde séance, nous avons toutefois obtenu toutes les informations détaillées, que la commission présente dès lors dans le présent rapport en complément du préavis.

Utilisation des montants d'urgence

Le SEY s'est équipé d'un logiciel de BI (business intelligence) qui lui facilite grandement la tâche pour permettre de suivre et démontrer l'utilisation des différents comptes, budgets et fonds affectés. Bien que ce logiciel ne soit pas un outil comptable, notre Conseil ayant pour mission de vérifier que les crédits octroyés soient ventilés et utilisés comme prévu, c'est bien l'aspect comptable qu'il nous importe d'avoir en vue. Or, il aura fallu qu'un commissaire particulièrement tenace insiste à plusieurs reprises pour que la commission puisse avoir accès aux informations de PowerBI lors de la séance de commission et obtienne, finalement le point de situation corrigé suivant :

Extraction du 9 mars 2022

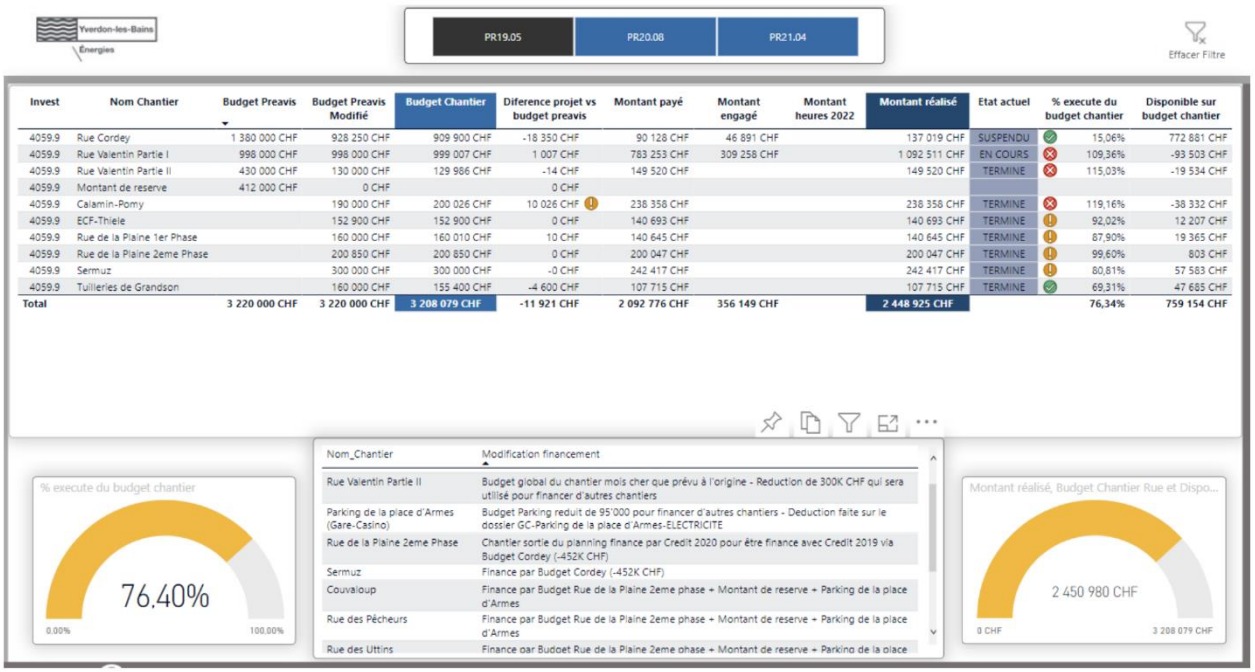

Invest	Nom Chantier	Budget Preavis	Budget Preavis Modifié	Budget Chantier	Diference projet vs budget preavis	Montant payé	Montant engagé	Montant heures 2022	Montant réalisé	Etat actuel	% execute du budget chantier	Disponible sur budget chantier
4059.9	Rue Cordey	1 380 000 CHF	928 250 CHF	909 900 CHF	-18 350 CHF	90 128 CHF	46 891 CHF		137 019 CHF	SUSPENDU	15,06%	772 881 CHF
4059.9	Rue Valentin Partie I	998 000 CHF	998 000 CHF	999 007 CHF	1 007 CHF	783 253 CHF	309 258 CHF		1 092 511 CHF	EN COURS	109,36%	-93 503 CHF
4059.9	Rue Valentin Partie II	430 000 CHF	130 000 CHF	129 986 CHF	-14 CHF	149 520 CHF			149 520 CHF	TERMINE	115,03%	-19 534 CHF
4059.9	Montant de reserve	412 000 CHF	0 CHF		0 CHF							
4059.9	Calamin-Pomy		190 000 CHF	200 026 CHF	10 026 CHF	238 358 CHF			238 358 CHF	TERMINE	119,16%	-38 332 CHF
4059.9	ECF-Thiele		152 900 CHF	152 900 CHF	0 CHF	140 693 CHF			140 693 CHF	TERMINE	92,02%	12 207 CHF
4059.9	Rue de la Plaine 1er Phase		160 000 CHF	160 010 CHF	10 CHF	140 645 CHF			140 645 CHF	TERMINE	87,90%	19 365 CHF
4059.9	Rue de la Plaine 2eme Phase		200 850 CHF	200 850 CHF	0 CHF	200 047 CHF			200 047 CHF	TERMINE	99,60%	803 CHF
4059.9	Sermuz		300 000 CHF	300 000 CHF	-0 CHF	242 417 CHF			242 417 CHF	TERMINE	80,81%	57 583 CHF
4059.9	Tuileries de Grandson		160 000 CHF	155 400 CHF	-4 600 CHF	107 715 CHF			107 715 CHF	TERMINE	69,31%	47 685 CHF
Total		**3 220 000 CHF**	**3 220 000 CHF**	**3 208 079 CHF**	**-11 921 CHF**	**2 092 776 CHF**	**356 149 CHF**		**2 448 925 CHF**		**76,34%**	**759 154 CHF**

Lors de la réalisation de la rue du Valentin partie II, les synergies mises en place avec nos collègues de STE, ont permis d'économiser la somme de CHF 300'000.- par rapport au budget initial.

En même temps, le projet de la rue du Valentin partie I a couté environ CHF 100'000.- de plus. Cette dépense a été réalisée pour respecter les nouvelles directives de sécurité de la branche gazière qui exigeait, dans le cadre de ce chantier, d'enterrer les réseaux provisoires. Cette somme a été directement allouée dans le cadre de l'enveloppe pour le montant de réserve. Cette plus-value a été directement déduite du montant de réserve.

Le projet d'infrastructure SEY de la rue Cordey, estimé à CHF 1'380'000.- en 2019, a été réévalué fin 2019 à CHF 909'900.-, grâce à deux leviers :

Durée des travaux réduite de 18 mois à 12 mois par le séquençage des travaux ;

Entrée de soumissions de génie civil ;

Une économie de CHF 470'100.- s'en est dégagée pour le budget SEY.

A partir de cette situation, nous avons donc un montant disponible de CHF 1'082'100.- (CHF 412'000.- + CHF 300'000.- - CHF 100'000.- + CHF 470'100.-) pour faire face aux nouveaux chantiers urgents.

A ce jour, pour ce préavis, nous avons réalisé des travaux urgents pour la somme de CHF 1'070'000.-, décrits au chapitre suivant.

Justification des chantiers d'urgence

Sécurité des personnes ~ CHF 450'000.-

Rue de la Plaine 1ère et 2e phase : urgence due à un risque de rupture spontanée de la conduite haute pression de distribution de gaz qui était en fonte ductile. Ce tronçon était le dernier avec ce type de matériau à Yverdon-les-Bains. Une fois le tronçon découvert, nous nous devions d'intervenir ;

Tuileries de Grandson : fuite de gaz sur le réseau haute pression. Il s'est avéré lors de la réparation que la conduite était dans un état qui ne permettait plus de garantir ni la sécurité d'approvisionnement ni celle des riverains.

Coupure d'alimentation à nos clients ~ 380'000 CHF

ECF-Thièle : urgence due à la rupture de la conduite d'eau suite à une série de fuite plus contrôlable. Sans réparation urgente, il y aurait eu une coupure d'eau pour l'aérodrome, l'élevage de poules à Mathod et les serres Stoll ;

Sermuz : urgence due à la rupture de la conduite d'eau.

Synergies avec autres services ~ 240'000 CHF

Calamin-Pomy : le SEY a dû suivre le projet mis en place par la DGMR et Mobilité.

La commission émettra dans ses conclusions le vœu **(vœu 1)** de voir ce tableau et ces informations actualisés figurer dans les prochains préavis de maintenance annuelle du réseau. À relever que ce même vœu avait déjà été émis dans le rapport PR21.04RA l'année dernière. Et que la Municipalité d'alors s'était engagée à y donner bonne suite :

> **Extrait p. 335 du PV de la séance de mai 2021, réponse du Municipal au voeu mentionné:**
>
> *J'entends la remarque de la commission sur la transparence et sans conflit sur l'utilisation des montants d'urgence. La commission et [...] ont raison sur cette question-là, nous devons être effectivement plus précis dans la manière dont nous utilisons ces fonds d'urgence.*

La COFI a, de son côté aussi, fait le constat d'absence dans le préavis, de ces informations.

Planification des travaux Coteau, Sources, Beauregard et Orient

Le préavis explique très bien ce volet dans le tableau de la page 5 et nous n'allons pas revenir sur chaque point dans le détail.

Dans ces quartiers d'habitation moins denses, il n'est pas prévu de poser des conduites permettant le chauffage à distance. À tout point de vue, il serait plus rationnel pour chaque immeuble dans lequel on souhaiterait remplacer une chaudière à mazout, d'opter pour un système de pompe à chaleur électrique. La commission consultative des énergies accompagne volontiers dans cette démarche, chaque propriétaire qui demanderait de plus amples informations à ce sujet.

La répartition des coûts entre les différentes énergies est comptabilisée selon des clés bien précises, sur lesquelles le Canton donne également son avis. Il y a la question du timbre (les redevances dues aux réseaux et infrastructures externes en amont ou facturées par le SEY en aval) qui est contrôlée par différentes instances.

À la question de savoir où s'arrêtent les travaux réalisés par le SEY et où commencent ceux dont sont responsables les propriétaires, par exemple si on peut obliger ces derniers à changer le bout de conduite d'eau entre la rue et le compteur au moment où les travaux ont lieu, on nous précise que pour le gaz et l'électricité, le SEY donne des conseils et, après contrôle technique, propose les adaptations à faire. Un commissaire demande s'il ne faudrait pas formellement rendre obligatoire la réalisation de ces travaux dans ce cas **(vœu 2)**.

La commission était curieuse de savoir comment cela se passe dans d'autres communes. Les budgets annuels sont-ils équivalents ? Réponse : on ne dispose pas de ces informations de manière systématique, mais on constate que le réseau Yverdonnois fuit beaucoup et a même, hélas, subi un accident mortel dû au gaz. Le taux de fuite de l'eau est connu et est plutôt élevé (ce qui provoque surtout du gaspillage). Certains mélanges de fonte ont très mal vieilli et doivent être remplacés bien avant les 50 ans prévus. Le tarif de timbre pour l'électricité a été comparé entre les distributeurs d'électricité. Somme toute, les coûts à Yverdon sont généralement plus bas que dans beaucoup d'autres communes, bien que notre sous-sol soit difficile (zones polluées, archéologie) et que la Ville est plate.

Réaménagement des rues Cordey et du Mujon

Lors de notre seconde séance de commission, la délégation municipale avait excellemment préparé sa présentation et répondu à l'ensemble de nos questions. La commission a été autorisée à publier les plans ci-dessous. Cette partie aurait d'ailleurs dû directement figurer dans le préavis (**vœu 3**).

Compte tenu de l'urgence des travaux en sous-sol d'une part et de l'urgence du réaménagement en surface de la rue Cordey d'autre part, une forte majorité de la commission a estimé qu'il est important d'aller de l'avant sans délai. Nous espérons cependant qu'à l'avenir, la description de ce genre de travaux ne soit plus déléguée à la commission ad-hoc du législatif. On nous précise d'ailleurs qu'un nouveau préavis « de légalisation » (sans demande de crédit), nous sera soumis à l'issue du processus ordinaire des mises à l'enquête et traitement des éventuelles oppositions.

Réfection de la rue du Mujon

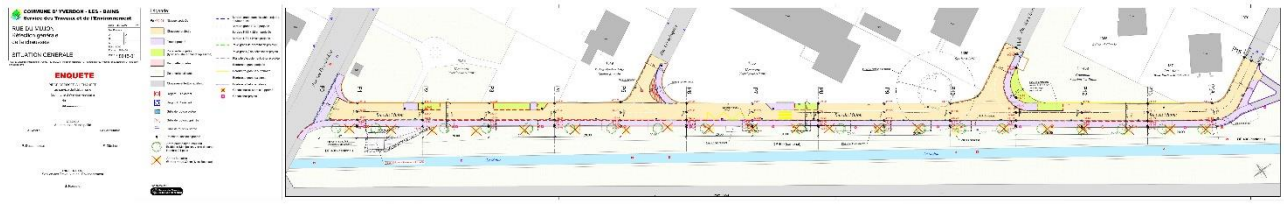

Croquis décrivant la réfection rue du Mujon (il faut utiliser la version électronique pour agrandir)

Les explications détaillées ont été données à la commission sur une version agrandie du schéma ci-dessus. Grâce à celui-ci, on a une vision précise à la fois du sous-sol et des aménagements prévus en surface.

Cette artère ne renferme pas de collecteurs d'eaux usées, ces dernières empruntant des chemins perpendiculaires. Pas de tuyaux pour le chauffage à distance non-plus pour les mêmes raisons que mentionnées plus haut dans le présent rapport.

Une réserve pour le passage de petits câbles électriques ou optiques est prévue, cette précaution permettant potentiellement d'économiser beaucoup d'argent et de désagréments lorsque, par exemple, la technologie et/ou la demande évoluent.

En surface, la ligne de bus est maintenue et le gabarit des véhicules pose les contraintes nécessaires (En zone 30 km/h des rétrécissements ajoutés ou naturels doivent légalement suffisamment informer l'automobiliste pour lui rappeler la nature « ralentie » de la zone). Des trottoirs et passages piétons traversant combinés sont prévus, surtout dans la zone proche de l'école. Des avancements sont conçus pour souligner la priorité des piétons.

Les zones « dépose » (il n'y en a de toute façon jamais assez) ne sont pas prévues, mais il ne sera par contre pas interdit de s'arrêter devant l'école.

Dans la future configuration, seul 3 ou 4 places de parc au maximum pourront être aménagées.

Un commissaire regrette beaucoup que tous les arbres soient éliminés et remplacés par de jeunes arbres, initialement beaucoup plus petits. On nous explique que les racines recouvrent une grande partie de ce qui devra être creusé et donc, la plupart des arbres ne survivront pas à ces blessures. En plus, ils ne seront plus assez stables. Et il faut se rendre compte que l'espérance de vie des bouleaux actuels en milieu urbain ne dépasse pas 50 à 70 ans et ils ont environ 50 ans. Tous seront remplacés par un panachage d'essences mieux adaptés (des érables p. ex.). Ce serait une erreur que de ne pas les changer. Les nouveaux arbres auront déjà un certain diamètre lorsqu'ils seront plantés. Il n'y aura pas d'effet « ilot de chaleur » ; il y a des quartiers où ce point est bien plus urgent à régler, où il faut densifier et augmenter le nombre d'arbres.

Ce projet a déjà été soumis à l'enquête publique.

Réfection de la rue Cordey

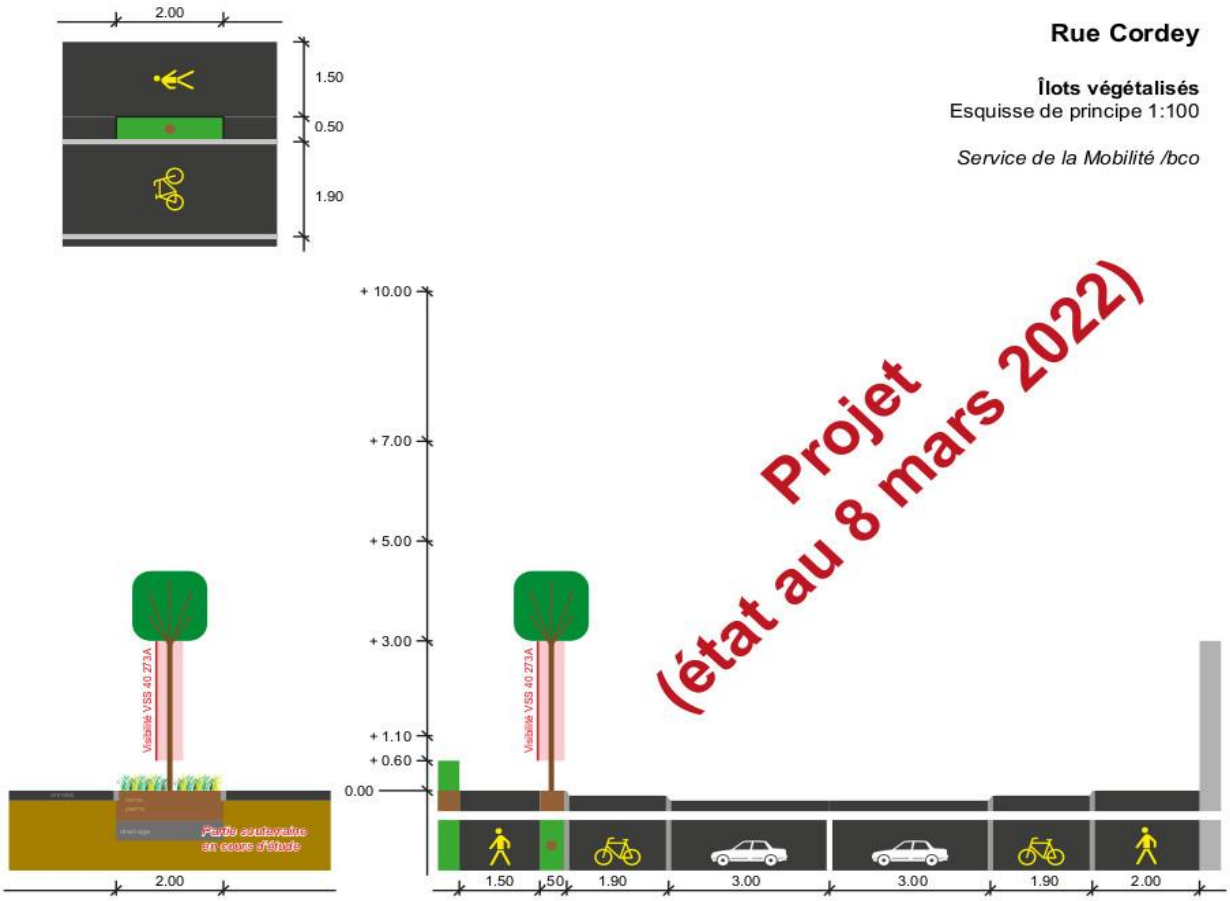

Croquis décrivant la réfection de la rue Cordey

Cette rue a plusieurs particularités :

- Fait partie d'un axe cantonal qui doit permettre le transit des convois exceptionnels.
- Est structurée pour une route en béton.
- Est multimodale.
- Supporte un important trafic (12'000 véhicules/jour plus lignes de bus).

En sous-sol, une structure métallique, formant comme un tunnel, existe et permet de supporter les plaques de béton qui composaient la surface de roulement de la route précédemment. C'est une des deux raisons qui font que le projet ne prévoit pas de laisser l'axe ouvert en sens unique (dans un sens puis dans l'autre) durant les travaux. Mais la raison principale serait le danger pour les ouvriers, de côtoyer un important trafic quasi-ininterrompu. Le chantier sera divisé en deux parties, d'abord une moitié de la longueur puis, ensuite, l'autre moitié, avec le trafic autorisé en cul-de-sac. Le remplacement de cette structure liée à la route en béton par un enfouissement des tuyaux dans du sable, apportera un gain sensible de confort aux riverains par rapport aux bruits et aux vibrations. Un revêtement final phono-absorbant de la route augmentera encore ce gain.

L'enfouissement des tuyaux dans du sable aura en outre l'avantage d'accélérer la pose des conduites d'eau, en fonte 250 mm avec éléments emboités. La pose de tuyaux en PVC prendrait beaucoup plus de temps. La rue est en fait moins plate que ce qu'on peut imaginer, ce qui ne facilite pas la conception (un dénivelé donné est nécessaire à chaque point de raccordement des eaux usées).

La route devra être fermée durant une année environ. Les déviations par St-Roch / 4 Marronniers sont les scénarios actuellement en discussion. Lors de l'incendie du Moulin, ces déviations ont démontré leur efficacité. La durée du chantier sera minimisée si on peut planifier l'ensemble de tous les travaux en une fois.

Le gaz sera tiré et les propriétaires pourront s'y connecter si souhaité.

Le réseau électrique sera complété pour assurer le bouclage de sécurité.

Les réseaux et tuyaux sont placés au centre de la chaussée, afin de laisser de la place pour les arbres.

En surface, 6 m de largeur sont prévus pour les voitures. Les cyclistes auront leur piste en zone propre de chaque côté et seront prioritaires sur les voitures qui obliqueront dans les rues perpendiculaires. Finalement, 2 m de trottoirs de chaque côté rempliront toute la largeur entre les propriétés.

Tous les 15 m, il y aura un obstacle (en alternance, arbres et lampadaires) selon les entrées ou autres infrastructures en place.

Places de parc : les 12 actuelles seront toutes supprimées. Les commerçants devront utiliser leur cour privée si possible. Quelques places de livraison seront éventuellement à discuter.

Est-ce qu'en cas de referendum ces CHF 400'000.- seront-ils perdus ? Réponse : Les travaux sont urgents et ce préavis comprend tous les travaux nécessaires. Mais le montant demandé ne pourra être tenu que si le chantier ne doit être posé qu'une seule fois.

La reconstruction du Moulin ne dérangera, en principe, pas ce projet et chaque partie prenante aura avantage à ce que ces travaux se fassent en parallèle.

Conclusions :

Deux séances ont été nécessaires à la commission pour traiter ce préavis.

C'est chaque année un exercice à la fois intéressant, mais difficile que d'octroyer cette importante somme au SEY. Pas question pour notre organe législatif de faire de la micro ou co-gestion par rapport à l'utilisation d'une enveloppe dédiée à la maintenance courante des infrastructures. Notre Service des énergies fait un travail formidable et une forte majorité de la commission se félicite de disposer d'un tel Service en interne à Yverdon-les-Bains. La plupart des communes n'ont pas cette opportunité que nous avons de maîtriser certains leviers permettant d'orienter notre politique énergétique. Mais là n'est pas la question que nous traitons dans ce préavis.

Nous devons avoir connaissance de la répartition des dépenses entre les interventions urgentes, la maintenance et les investissements. Un nouvel outil a été introduit au SEY, afin de rendre possible cette gestion. Des promesses ont été faites les années précédentes, mais hélas n'ont pas été tenues.

D'où un premier vœu de la commission : À l'avenir nous aimerions trouver dans le préavis, l'état actualisé des comptes d'urgence.

Lorsque des conduites sont changées dans une rue, il est actuellement optionnel pour les propriétaires riverains de profiter du chantier pour mettre à niveau la partie se trouvant sous leur responsabilité.

Le second vœu de la commission ; serait que soit étudiée la possibilité de pouvoir obliger cette mise à niveau sur les terrains privés durant le chantier.

Grâce aux synergies inter-services, après avoir ouvert une route pour maintenir ou réparer en urgence les infrastructures en sous-sol, il est bien entendu opportun de remettre à jour la surface, voire de complètement remanier celle-ci. Sur cet aspect-là, nous devons pouvoir nous prononcer en toute connaissance de cause.

Le troisième vœu de la commission ; est que lorsqu'un projet urbanistique existe déjà, celui-ci soit d'emblée décrit dans le préavis.

Cela dit, c'est à une forte majorité que la commission recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, l'acceptation des articles 1, 2 et 3.

Et à une forte majorité également que la commission recommande l'acceptation des articles 4, 5 et 6.

Un membre s'abstient et un autre refuse les conclusions du préavis dans son ensemble.

Bart WIND, rapporteur

Yverdon-les-Bains, le 18 mars 2022

COMMUNE D' YVERDON - LES - BAINS
Service des Travaux et de l'Environnement

RUE DU MUJON
Réfection générale de la chaussée

SITUATION GENERALE

Dess :	21.12.2021		PN
Modifications :			
A		D	
B		E	
C		F	
Ech :	1:200		
Format :	194 x 30		
Plan n° :	8015-01		

Y:\STE-Conseil\BT\Rues\Mujon, rue du - 8015\2021 - réfection générale\10_Plans\STE\Pour mise à l'enquête\8015-01_Situation chaussée.dwg

ENQUETE

PIECE DEPOSEE A L'ENQUETE
au service de l'Urbanisme
Commune d'Yverdon-les-Bains

du .....
au .....

L'atteste,
Au nom de la Municipalité

Le Syndic: Le Secrétaire:

P. Dessemontet F. Zürcher

L'INGENIEUR
Service des Travaux et de l'Environnement

S. Rosselet

Légende:

- 432.91 Niveaux projetés
- Chaussée projetée
- Trottoir projeté
- Zone verte projetée (type: arbustre et plante tapissante)
- Banquette projetée
- Zone verte existante
- Chaussée et trottoir existant
- Regard EU existant
- Regard EC existant
- Grille de route projetée
- Grille de route supprimée
- Grille de route existante
- Poteleti ou obstacle projeté
- Arbre projeté (type: bouleau, Erable de Montpellier, verne de corse). Nombre: 21 poes
- Arbres à abattre: Ø tronc > que 30 cm (type: Bouleau)
- Bordure granit franchissable projetée, hauteur 4 cm
- Bordure granit RB12 projetée
- Bordure KSB + 22 cm projetée
- Bordure KSB +16 cm projetée
- Pavé granit de délimitation projetée
- Pavé granit Ã de délimitation projeté
- Planelle d'écoulement béton projetée
- Bordurette granit projetée
- Bordurette granit à supprimer
- Bordurette granit existante
- Bordurette béton existante
- Candélabre existant à supprimé
- Candélabre projeté
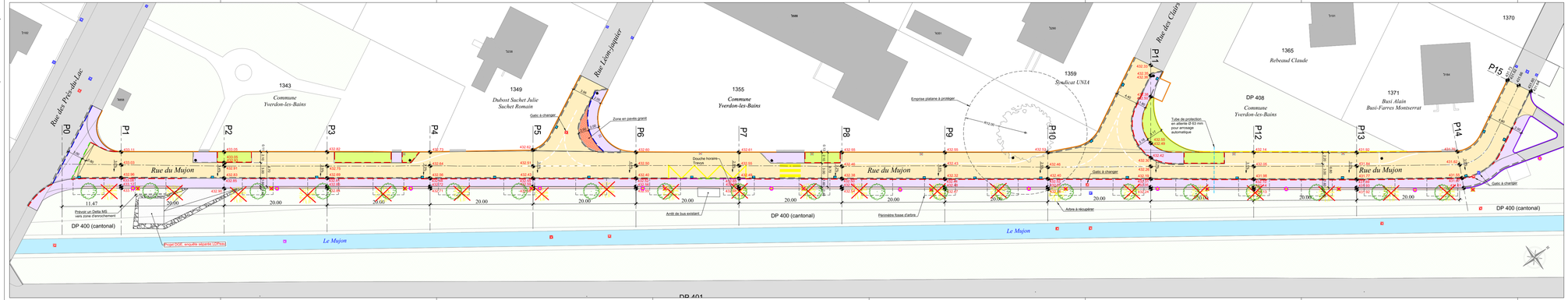
Plan dressé par:
Service des Travaux et de l'Environnement